

n°: 356-22
 du: 22/03/2022
 au: 23/04/2022

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept mars à quinze heures, le conseil municipal dûment convoqué par voie dématérialisée, le dix mars 2022, s'est réuni « salle du Conseil Municipal » de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Yves FOULON, Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. les Adjoints : CAVOLI Pierre, MARESCOT Claire, HERSZFELD Yves, DEVILLIERS Sophie, LUMMEAUX Bernard, ANTOUN May, BEUNARD Patrice, BORDEDEBAT Geneviève, LEFEBVRE Patrick
Mmes et MM. les Conseillers Municipaux : DUBROCA Monique, CAUSSARIEU Martine, FABRE Jacques, CASSOT Catherine, BILLET Marie-Josée, SCAPPAZZONI Paul, LIMOUZIN Nadine, PEYROT Christophe, DURAN-SIBE Isabelle, DZIURA Isabelle, NONI Hervé, SOULIER Nicolas, GHYSELS Julien, PARIS Jade, GIRARDET Maxime, ROBICQUET Béatrice, BAUDE Vital, PANONACLE Christian.

Ont Donné Pouvoir : Conformément à l'Article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Patrick CAPTUS..... Marie-Josée BILLET
 Barbara LAFONTAINE..... Monique DUBROCA
 Alexis BONNIN..... Paul SCAPPAZZONI

Etait absente :

Christiane MOULS

Etait absent excusé :

Sébastien HENIN

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le quorum est atteint

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé la désignation du secrétaire : M. Maxime GIRARDET et du secrétaire adjoint de séance : Mme Jade PARIS. Ils sont désignés à l'unanimité.

Le procès-verbal du conseil municipal du 08 FEVRIER 2022 est adopté à l'unanimité.

L'assemblée a adopté les délibérations suivantes :

Numéro	Intitulé
COMMUNICATIONS	
Compte rendu en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et communication sur les marchés	
C22.03_5	Demande de subvention pour une étude de soutien au commerce du centre-ville
C22.03_6	Demande de subvention – aide à l'investissement pour la politique sportive et associative – rénovation salle omnisports
Compte-rendu des jugements et instances	
	NEANT
Divers	
	NEANT

Par solidarité avec le peuple Ukrainien, une minute de silence a été observée.

Numéro	Intitulé	Résultat du vote
ADMINISTRATION GENERALE & GESTION DU DOMAINE		
D22.03_7	Exercice du droit de priorité en vue de l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à l'Etat sise avenue des Martyrs de la Résistance à Arcachon (cadastrée BH 104) (Rapporteur : Mme DEVILLIERS)	Favorable à l'UNANIMITE
D22.03_8	Cession de parcelles de terrains cadastrées AK 500 et AK 790 sises 10 boulevard du Général Leclerc à Arcachon (Rapporteur : Mme DURAN-SIBE)	Favorable à la MAJORITE Contre : 3 (B. ROBICQUET, V. BAUDE, C. PANONACLE) Abstention : 0
D22.03_9	Bilan annuel d'activité 2021 - DISPOSITIF ARCACHON SANTE (Rapporteur : Mme ANTOUN)	IL EST PRIS ACTE
FINANCES		
D22.03_10	Admissions en non-valeurs (Rapporteur : Mme BILLET)	Favorable à l'UNANIMITE
D22.03_11	Vote des taux de fiscalité directe locale - année 2022 (Rapporteur : M. BEUNARD)	Favorable à la MAJORITE Contre : 2 (B. ROBICQUET, V. BAUDE) Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 1 (C. PANONACLE)
	PREMIER amendement de M. BAUDE : - Pour la mise en délibération : POUR : 2 (V. BAUDE, B. ROBICQUET) - Pour le renvoi à une commission : POUR : 2 (V. BAUDE, B. ROBICQUET) - Pour le rejet de l'amendement : 28 N'a pas pris part aux votes : 1 (C. PANONACLE) L'AMENDEMENT EST REJETÉ À LA MAJORITÉ	
	DEUXIEME amendement de M. BAUDE : - Pour la mise en délibération : POUR : 2 (V. BAUDE, B. ROBICQUET) - Pour le renvoi à une commission : POUR : 2 (V. BAUDE, B. ROBICQUET) - Pour le rejet de l'amendement : 28 N'a pas pris part aux votes : 1 (C. PANONACLE) L'AMENDEMENT EST REJETÉ À LA MAJORITÉ	
D22.03_12	Attributions et annulations partielles de subventions (Rapporteur : M. HERSZFELD)	Favorable à l'UNANIMITE Ne prend pas part au vote : N. LIMOZIN en sa qualité d'épouse du Président du CVA
D22.03_13	Comptable Public - Demande de remise gracieuse – Avis de la commune (Rapporteur : M. BEUNARD)	Favorable à l'UNANIMITE
D22.03_14	Approbation du Compte de Gestion du Receveur Principal de la Ville et des budgets annexes - exercice 2021 (Rapporteur : M. BEUNARD)	Favorable à l'UNANIMITE

D22.03_15	Approbation du Compte Administratif du budget principal de la Ville et des budgets annexes – exercice 2021 (Rapporteur : M. BEUNARD) <i>M. le Maire propose de désigner P. CAVOLI, Premier Adjoint, pour assurer la présidence. Résultat du vote : UNANIMITE. M. le Maire quitte la salle avant la lecture du rapport, la présidence est assurée par P. CAVOLI, Premier Adjoint</i>	Favorable à la MAJORITE <u>Contre</u> : 2 (B. ROBICQUET, V. BAUDE) <u>Abstention</u> : 1 (C. PANONACLE)
D22.03_16	<i>Retour de M. le Maire, dans la salle, avant la lecture du rapport. Il assure de nouveau la présidence</i> Affectation de résultats - budget principal d'Arcachon et budgets annexes - exercice 2021 (Rapporteur : M. BEUNARD)	Favorable à la MAJORITE <u>Contre</u> : 2 (B. ROBICQUET, V. BAUDE) <u>Abstention</u> : 0
D22.03_17	Utilisation des véhicules - bilan annuel 2021 (Rapporteur : Mme CASSOT)	IL EST PRIS ACTE
D22.03_18	Aliénation de biens mobiliers (horodateurs et engins) (Rapporteur : M. PEYROT)	Favorable à l'UNANIMITE
D22.03_19	Offre de concours pour la réalisation de travaux - TENNIS CLUB D'ARCACHON (Rapporteur : M. LEFEBVRE)	Favorable à l'UNANIMITE

MARCHES PUBLICS

D22.03_20	Fourniture et livraison de vélos de ville - Avenant n°1 au marché (Rapporteur : M. NONI)	Favorable à la MAJORITE <u>Contre</u> : 1 (C. PANONACLE) <u>Abstention</u> : 0
-----------	---	---

SERVICES DELEGUES

D22.03_21	Rapport d'activité CCSPL 2021 (Rapporteur : M. SCAPPAZZONI)	IL EST PRIS ACTE
D22.03_22	MA.AT Marché de partenariat pour la création d'un bâtiment à usage culturel, touristique, associatif et technique - avenant n°3 (Rapporteur : Mme DZIURA)	Favorable à l'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES <u>Abstention</u> : 1 (C. PANONACLE)
D22.03_23	concession des plages - Exploitation d'un emplacement dédié à l'activité balnéaire (lot n°6) (Rapporteur : Mme PARIS) <i>M. le Maire donne la présidence de séance à M. CAVOLI, Premier Adjoint et sort de la salle avant la lecture du rapport</i>	Favorable à l'UNANIMITE

URBANISME

D22.03_24	Désignation d'un conseiller municipal en application de l'article L.422-7 du Code de l'urbanisme (Rapporteur : M. LUMMEAUX) <i>M. le Maire revient dans la salle après le vote de la délibération et reprend la présidence de la séance.</i>	Favorable à la MAJORITE <u>Contre</u> : 3 (B. ROBICQUET, V. BAUDE, C. PANONACLE) <u>Abstention</u> : 0
-----------	--	---

PROXIMITE

D22.03_25	Convention de partenariat entre la Ville d'Arcachon et l'Association "Au Moulleau avec Vincent de Paul" pour	Favorable à l'UNANIMITE
-----------	--	--------------------------------

l'utilisation des structures d'accueil périscolaires et de
loisirs municipales
(Rapporteur : Mme DUBROCA)

RESSOURCES HUMAINES

D22.03_26	Evolution du tableau des effectifs (Rapporteur : M. CAVOLI)	Favorable à l'UNANIMITE
D22.03_27	Création d'emplois de vacataire pour le recrutement d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) (Rapporteur : Mme CAUSSARIEU)	Favorable à l'UNANIMITE
D22.03_28	Accord relatif au télétravail dans la collectivité (Rapporteur : Mme BORDEDEBAT)	Favorable à l'UNANIMITE
D22.03_29	Modification du protocole d'accord relatif à l'attribution et au versement des primes et indemnités aux agents de la Ville et du Ccas (Rapporteur : M. GIRARDET)	Favorable à l'UNANIMITE
D22.03_30	Création d'un Comité Social Territorial commun à la Ville et son CCAS (Rapporteur : M. FABRE)	Favorable à l'UNANIMITE
D22.03_31	Modalités de soutien au développement du volontariat des sapeurs pompiers (Rapporteur : M. FABRE)	Favorable à l'UNANIMITE
D22.03_32	Convention de mise à disposition d'agents territoriaux de la Ville d'Arcachon auprès du Port d'Arcachon (Rapporteur : Mme LIMOUZIN)	IL EST PRIS ACTE
D22.03_33	Création d'emplois de contractuels non permanents dans le cadre d'un accroissement temporaire et/ou saisonnier d'activité (Rapporteur : M. SOULIER)	Favorable à l'UNANIMITE

Monsieur Le Maire lève la séance à 16H50.

VU pour être affiché, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Arcachon, le **22 MARS 2022**



Yves FOULON
Maire d'Arcachon
Président du SIBA
Conseiller Régional